

5.00 crédits	15.0 h + 15.0 h	Q1
--------------	-----------------	----

Enseignants	Derycke Werner ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Charleroi
Préalables	/
Thèmes abordés	<p><b>PARTIE M. M. FYON</b></p> <p>Introduction</p> <p>Brève introduction sur notion personne morale et sociétés (avec renvoi à partie de M. W. Derijcke).</p> <p>Brève introduction sur éléments essentiels de la société (+ nuance concernant théorie éléments essentiels)</p> <p>1er élément : objet social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition objet social</li> <li>• Objet commercial</li> <li>• Sanction non-respect objet social</li> <li>• Modification objet social</li> <li>• Distinction entre sociétés civiles et sociétés commerciales</li> <li>• Distinction entre sociétés, associations et fondations</li> </ul> <p>2ème élément : capital</p> <p>Capital et titres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• notion et rôle de capital social</li> <li>• titres représentatifs ou non du capital social (actions, obligations, obligations convertibles, warrants, parts bénéficiaires, certificats, actions sans droit de vote)</li> <li>• fixation du montant capital originaire</li> <li>• souscription et libération du capital</li> <li>• cessibilité ou non de principe des titres SA ou SPRL (sauf si couvert par Philippe)</li> </ul> <p>Augmentations du capital en nature ou en espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capital autorisé</li> <li>• Droit de préférence des actionnaires existants</li> <li>• responsabilité des fondateurs</li> <li>• responsabilité des administrateurs</li> </ul> <p>3ème élément : siège social et nationalité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• notion siège social</li> <li>• Théorie siège réel et théorie incorporation</li> <li>• Changement siège social</li> <li>• Siège social et substance d'une société</li> </ul> <p>Restructurations de sociétés</p> <p>Fusions (en ce compris fusion taxée)</p> <p>--</p> <p>Scissions</p> <p>--</p> <p>Apports ou cession de branche d'activités ou d'universalité de biens</p> <p>--</p> <p>OPA : règles de base</p> <p><b>PARTIE M. W. DERIJCKE</b></p> <p>Livres I à V c. soc.</p> <p>Sociétés et personnalité juridique [art. 1-3]</p> <p>Constitution et formalités de publicité [art. 66 - 91]</p> <p>Le bénéficiaire effectif [art. 14/1-14/2]</p> <p>Livre V [La société en nom collectif et la société en commandite simple].</p> <p>Livre II [dispositions communes]</p> <p>Livre III [société de droit commun, société momentanée et société interne]</p> <p>Livre IV [Dispositions communes aux personnes morales]</p>

	<p>Droit international privé</p> <p>Sociétés en formation (« Responsabilité des promoteurs ») [art. 60]</p> <p>Nullité des sociétés et des assemblées générales [art. 63-34 et 172-180]</p> <p>Délai et délais de conservation des archives</p> <p>La fin des sociétés [Le principe de continuité, a poursuite d'une activité déficitaire, les pertes importantes du capital les procédures d'alarme, les liquidations [art. 182-200], la continuité des entreprises et les faillites (livre XX CDE)]</p> <p><b>PARTIE M. Ph. MALHERBE</b></p> <p>Administration des sociétés</p> <p>Responsabilité des dirigeants</p> <p>Le conflit d'intérêt</p> <p>La responsabilité pénale</p> <p>Comment s'exonérer de sa responsabilité</p> <p>Notions élémentaires de droit matrimonial</p> <p>Le droit des sociétés et le droit patrimonial de la famille</p> <p>La société familiale, un cas à part</p> <p>La cession des entreprises et le code des sociétés</p> <p>Comment céder son entreprise et en conserver la gestion ou les revenus ?</p>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable :</p> <p>1       • d'aborder de manière transversale les principales matières du code des sociétés relatives aux sociétés non cotées</p> <p>          • de maîtriser les outils nécessaires dans le cadre de la matière</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Participation <b>active</b> au cours (2/20). La seule présence passive ne suffit pas.</p> <p>Examen (18/20) : soit écrit, soit en tout ou en partie oral, que ce soit en mode présentiel ou distanciel, avec une possibilité de devoir présenter une préparation écrite, voire même manuscrite, pour une ou plusieurs questions; un examen en tout ou en partie à livre ouvert est une possibilité. En toute hypothèse, l'étudiant pourra disposer à l'examen de tous les supports <b>strictement</b> législatifs (codes, ...) qu'il jugera utiles et qu'il pourra surligner comme il le souhaite mais sans aucun autre ajout, même sous forme de signets ("papillons").</p>
Méthodes d'enseignement	<p>La méthode ordinaire est celle d'un cours magistral interactif où tous les étudiants sont invités à être physiquement présents, mais il est possible que le cours soit partiellement aménagé en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses en présentiel et/ou en distanciel.</p> <p>Si, pour une raison quelconque, tenant, par exemple, à la personne de l'enseignant ou à la situation météorologique ou sanitaire, il n'est pas raisonnablement possible d'organiser un enseignement où l'enseignant et les étudiants soient tous physiquement présents dans un même endroit, le cours se donnera, si possible, par un mode distanciel approprié tel Teams mais il est possible que le cours soit alors aménagé en tout ou en partie en une combinaison de séquences pré-enregistrées et de séances de questions/réponses.</p> <p>Il sera demandé aux étudiants d'avoir procédé à certaines lectures spécifiques (articles, décisions de justice, documents juridiques [contrats, ...], ...), d'avoir visionné certains vidéogrammes ou d'avoir écouté certains fichiers sonores avant le cours portant sur la matière concernée.</p> <p>Le support de cours consiste dans les notes de cours prises individuellement par les étudiants et les éventuels portefeuilles de lecture, de vision ou d'écoute.</p>
Contenu	<p>Le cours aborde une série de questions spéciales de droit des sociétés qui varient en fonction de l'intérêt et de la culture juridique des étudiants.</p>
Ressources en ligne	<p>Student Corner est le canal de communication privilégié, mais d'autres canaux sont envisageables.</p>
Bibliographie	<p>H. Culot, Y. De Cordt, H. Jacquemin et Th. Léonard, <i>Manuel du droit de l'entreprise</i>, Anthémis, Limal, 2019, 573 pp. [ou un édition plus récente, le cas échéant]</p> <p>Jacques Malherbe, Yves De Cordt, Philippe Lambrecht, Philippe Malherbe et H. Culot, <i>Droit des sociétés : précis</i>, droit européen, droit belge, 5e édition, Larcier, Bruxelles, 2020 [ou un édition plus récente, le cas échéant], 1212 pp.</p>
Autres infos	<p>Les étudiants prennent note.</p> <p>Il est possible que l'un ou l'autre cours soit dépaycé.</p> <p>Il peut également y avoir des intervenants extérieurs.</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>CLSM</p>

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2)	FEHC2M	5		
Certificat d'université en expertise comptable approfondie	EXCA9CE	5		